

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES
Sous-direction des ressources humaines
de la magistrature
Bureau du recrutement, de la formation
et des affaires générales – RHM4
Tél. : 01.44.77.61.75
Fax : 01.44.77.22.11
Mél : rhm4.dsj-sdrhm@justice.gouv.fr

PARIS, LE 3 MAI 2012

CIRCULAIRE NOTE

Date d'application : immédiate

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés
à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
(Métropole et Outre-mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature
Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des greffes

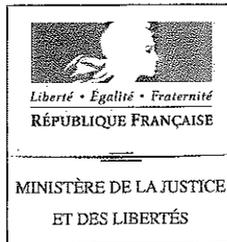
POUR ATTRIBUTION

Note N° : SJ.12-132-RHM4/03.05.2012
Référence de classement : recrutement_concours/jurys/jurys concours complémentaires/
note 2012 JURYS CONCOURS COMPLEMENTAIRES.doc
Mots clés : ENM - concours – jurys concours complémentaires
Titre détaillé : nomination des président et membres des jurys des concours de recrutement de
magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par
l'article 21-1 de l'ordonnance statutaire (session 2012)
Texte(s) source(s) : décret n°2001-1099 du 22 novembre 2001 modifié
Texte(s) abrogé(s) :
Publication : BO JO
INTERNET et
INTRANET temporaire jusqu'au 31 mars 2013

MODALITES DE DIFFUSION

DIFFUSION ASSUREE PAR LES CHEFS DE COURS AUX MAGISTRATS DE LEUR RESSORT

Pièce(s) jointe(s) : note proprement dite et 1 annexe



**DIRECTION
DES SERVICES JUDICIAIRES**

Paris, le - 3 MAI 2012

**SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE LA MAGISTRATURE**

Bureau du recrutement, de la formation et des affaires générales
RHM4

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
(Métropole et Outre-mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature
Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des greffes

Objet : jurys des concours complémentaires de recrutement de magistrats

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir trouver ci-joint pour information la copie de l'arrêté du 2 mai 2012 portant nomination des président et membres des jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance statutaire (session 2012).

La directrice des services judiciaires



Véronique MALBEC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice et des libertés

Arrêté du

**Portant nomination des président et membres des jurys
des concours de recrutement de magistrats
du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire
prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée
portant loi organique relative au statut de la magistrature**

Session 2012

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés

VU l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature, et notamment son article 21-1 ;

VU le décret n°2001-1099 du 22 novembre 2001 modifié relatif aux modalités du recrutement de magistrats prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

VU l'arrêté du 22 novembre 2001 modifié relatif aux concours de recrutement de magistrats prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

VU l'arrêté du 7 mars 2012 portant ouverture au titre de l'année 2012 de concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

Arrête :

Article 1^{er}

Les jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance du 22 décembre 1958 susvisée, sont ainsi composés :

PRESIDENTE :

Madame Claudie Tellez-Arenas épouse Aldigé, conseiller à la Cour de Cassation ;

MEMBRES :

Monsieur Didier Ribes, maître des requêtes au Conseil d'Etat ;
Monsieur Olivier Décima, professeur agrégé à l'université Rennes 2 ;
Madame Anne-Marie Foncelle, présidente de chambre de cour d'appel honoraire ;
Maître Michel Hardouin, avocat honoraire ;
Maître Pierre Latournerie, avocat honoraire ;
Madame Elisabeth Linden, première présidente de cour d'appel honoraire ;
Monsieur François-Xavier Manteaux, président du tribunal de grande instance de Bonneville ;
Monsieur Alain Pousson, professeur de droit privé à l'université de Toulouse 1 ;
Maître Cédric Remblière, avocat au barreau de Dax ;
Madame Christine Devesa épouse Rouger, conseillère à la cour d'appel de Bordeaux.

Article 2

Dans le cas où la présidente des jurys se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission, elle serait remplacée par Monsieur Didier Ribes, maître des requêtes au Conseil d'Etat.

Article 3

Le présent arrêté sera affiché et notifié au directeur de l'Ecole nationale de la magistrature qui sera chargé de son exécution.

Fait le 2 mai 2012

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,
par déléguation, la directrice des services judiciaires

Véronique MALBEC

